

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Nouveaux vicaires forains. — IV Quatre prêtres députés. — V Bonne et heureuse année. — VI Lettre pastorale de l'épiscopat de la province ecclésiastique de Montréal sur l'Université de Montréal. — VII Pour les Petites Soeurs des Pauvres. — VIII Chine et Vatican.

AU PRONE

Le dimanche 11 janvier

On annonce :

La législation sur les fiançailles et le mariage.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 11 janvier

Dim. dans l'Octave de l'Épiphanie, semi-double ; mém. de l'Oct. et de S. Hygin. — Aux vêpres, mém. de l'Oct.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 18 janvier

Province ecclésiastique de Montréal

09095

• Diocèse de Montréal. — Du 15 janvier, saint Paul l'Ermitte; du 17, saint Sulpice.

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 14 janvier, saint Hilaire; du 16, saint Marcel (de Richelieu).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 16 janvier, sainte Priscille (Ditchfield).

Diocèse de Valleyfield. — Du 17 janvier, saint Antoine (Starnesborough).

Province ecclésiastique d'Ottawa

Diocèse de Pembroke. — Du 15 janvier, saint Paul l'Ermitte (Sheenborough).

Diocèse d'Haileybury. — Du 17 janvier, saint Antoine (Latu-lipe). J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi	13 janvier	— Collège de Saint-Jean.
Jeudi	15 "	— Mont-Saint-Louis.
Samedi	17 "	— Saint-Willibrord.
		— Saint-Pierre.

**BIBLIOTHEQUE
 DE LA MAISON MERE
 C. N. D.**

NOUVEAUX VICAIRES FORAINS

Par décision de Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés vicaires forains pour leur circonscription :

Mgr J.-A. Richard, curé de Verdun ;

M. le chanoine V. Pauzé, supérieur du collège de l'Assomption ;

M. l'abbé J.-M.-A. Brosseau, curé de Saint-Jérôme ;

M. l'abbé Victor Thérien, curé de Lachine.

QUATRE PRETRES DEPUTES

A la chambre française, d'après le résultat, les dernières élections ont, quatre prêtres qui siègent parmi les députés. Ce sont messieurs : l'abbé Lemire, l'abbé Wetterlé, député du Haut-Rhin ; l'abbé Muller, professeur de théologie à Strasbourg, député du Bas-Rhin ; l'abbé Hackspill, directeur de la *Libre Lorraine*, député de la Moselle. Chaque département de l'Alsace-Lorraine a élu un prêtre catholique.

Le bon juif qui a rédigé cette note pour son journal protestant ne sait pas très exactement ce que c'est qu'un euré.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE !



ETAIT le vieux souhait de nos pères, et pourtant il reste jeune. Il en est des mots comme des choses ; quelques-uns ne vieillissent pas, tandis que les hommes, eux, nécessairement, passent et s'en vont. Nous entendions, hier, dernier dimanche de l'année, un bon curé recommander aux enfants de sa paroisse, petits et grands, de ne pas oublier au premier de l'an de demander la bénédiction paternelle. Et, sans doute, il avait raison. Cette coutume non plus

ne devrait jamais vieillir. C'est un si beau geste! En tout cas, ce souhait, vieux et jeune tout ensemble, nous le redisons volontiers à l'adresse de nos lecteurs. Bonne et heureuse année à tous! Que Dieu leur soit propice!

L'année qui s'achève aura été, pour le monde, celle de l'élaboration de la paix. Il ne paraît pas, cependant, qu'elle soit encore assise, cette paix, sur des bases bien solides. On a trop systématiquement oublié Dieu dans les conseils des puissants du jour pour que nous, les croyants, nous ayons une confiance illimitée en l'issue de toutes ces délibérations. " C'est en vain, disait Mgr Rumeau, aux fêtes récentes de la consécration de Montmartre, que les philosophes dissertent, que les orateurs pérorent, que les habiles combinent et que les puissants remuent! Ni la science ne nous sauvera, ni les expédients, ni la force, si on prétend se passer de Dieu, si surtout on travaille contre lui. "

Il est certain, d'autre part, que l'année qui nous vient semble plus riche de promesses que celles qui l'ont immédiatement précédée. Les hommes et les peuples sont tellement fatigués de la guerre et de ses horreurs! Et puis, malgré l'abstention de trop de chefs de peuples, il y a encore, grâce à Dieu, tant d'âmes qui prient dans le monde. Ayons donc confiance quand même, et souhaitons-nous, les uns aux autres, une bonne et heureuse année.

Dans notre pays, un souffle nouveau passe sur nos têtes. Des concitoyens qui ne sont ni de notre sang ni de notre foi — les Moore, les Morley, les Hawkes et les McPhail — nous rendent justice en des termes qui nous étonnent presque. Ce vent de la bonne entente vient du large. Il nous rafraîchit l'âme. Et pourquoi, en effet, ne nous entendrions nous pas avec ceux avec qui nous devons vivre? De notre côté, la preuve est faite depuis longtemps, nous le voulons. Mais il y a à cela une condition indispensable, c'est qu'on ne nous invite plus à des con-

cessions impossibles et qu'on respecte nos droits naturels. Dans ces sentiments, et sous cette réserve, répétons que nous souhaitons à tous nos compatriotes une bonne et heureuse année.

A Montréal, un événement des plus importants, la consécration par Rome de l'autonomie de notre université, vient de s'accomplir. Nous publions, dans cette livraison de notre *Semaine*, la lettre, si digne et si pleine de sens, de nos évêques sur la situation que cet événement crée. Nous n'avons pas de commentaires à ajouter à ce document qui marquera dans l'histoire de Montréal. Ce serait de notre part comme une impertinence. Qui ne voit, ajouterons-nous seulement, que l'avenir de l'université, c'est l'avenir même de notre race? Aucun sacrifice ne devrait nous coûter pour promouvoir cette oeuvre. Faisons confiance à ceux que la Providence a appelés à la gouverner de la nouvelle Université de Montréal, et, chacun dans la mesure de nos forces, aidons-les. C'est, là, incontestablement, l'un des moyens les plus pratiques de nous souhaiter et de nous assurer non seulement une, mais plusieurs bonnes et heureuses années !

D'ordinaire, chaque année, nous nous réunissons, tous les prêtres du diocèse, la veille du premier de l'an, pour recevoir, avec ses conseils et ses avis, la paternelle bénédiction de Mgr l'archevêque. Cette joie, cette année, nous est refusée. Notre pasteur vénéré, retenu dans une chambre d'hôpital, ne pourra pas être avec nous. Dans ces circonstances, nous l'avons annoncé déjà, il a été décidé qu'il n'y aurait pas, cette année, à l'archevêché, de réception officielle du jour de l'an. Mais, nous en sommes certain, de tous les coeurs de ses prêtres et de ses fidèles vont monter vers le ciel des vœux ardents pour que Dieu redonne bientôt à Monseigneur ses forces et sa santé.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

LETTRE PASTORALE
DE
L'ÉPISCOPAT DE LA PROVINCE ECCLESIASTIQUE
DE MONTREAL
SUR L'UNIVERSITE DE MONTREAL

A tous les fidèles des diocèses de Montréal, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Valleyfield et Joliette, composant la province ecclésiastique de Montréal, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

L'un des problèmes les plus importants qui aient jamais préoccupé notre province ecclésiastique vient de recevoir sa solution définitive. Un rescrit du Saint-Siège, daté du 8 mai dernier, décrète la séparation de la section montréalaise de l'Université Laval d'avec celle de Québec. Une nouvelle institution d'enseignement supérieur, autonome et indépendante, l'Université de Montréal, prend place aux côtés de celle qui en fut la fondatrice, qui en était l'associée depuis l'année 1889 et qui en restera toujours la mère.

L'histoire de la succursale universitaire de Montréal est bien connue. Nous la résumons à grands traits.

Dès 1850, le deuxième évêque de Montréal, Mgr Bourget, de sainte mémoire, avait demandé à Rome la constitution d'une université pour sa ville épiscopale. L'établissement à Québec, deux ans plus tard, de l'Université Laval fit ajourner le projet. Mgr Bourget revint à la charge en 1865, dans un nouveau mémoire. Mais Rome ne crut pas encore l'heure venue. Elle craignait de nuire au recrutement de l'université naissante en lui donnant une émule sur le territoire de l'unique province ecclésiastique qui comprenait à cette époque toute la province civile de Québec.

En 1876 seulement, le 9 mars, par une lettre du cardinal Franchi, le Saint-Siège constituait à Montréal une succursale

de l'Université Laval. Le chancelier et le recteur de Québec, par l'entremise d'un vice-recteur, également de Québec, géraient toutes les affaires de la succursale. Les professeurs de Montréal devaient cependant figurer dans l'unique conseil universitaire. Les facultés respectives, tant de Québec que de Montréal, n'en formaient qu'une seule. Les dépenses de la succursale étaient mises tout entières à la charge du diocèse de Montréal. Québec faisait subir les examens et percevait, avec les honoraires des cours, les frais de diplômes des élèves montréalais. Partout les programmes devaient être uniformes. Les collèges affiliés relevaient de Québec seul.

Montréal accepta loyalement la situation créée par cette décision pontificale. A la longue, toutefois, la succursale constatata que, dans de pareilles conditions, elle ne pouvait ni se maintenir ni s'étendre. Des raisons d'ordre administratif, auxquelles vint s'ajouter, en 1886, l'érection de la province ecclésiastique de Montréal, autorisaient la succursale à réclamer plus de liberté. L'évêque de la nouvelle province prit sur lui de solliciter à Rome l'amélioration désirée. Le Saint-Siège répondait, le 2 février 1889, en accordant la constitution *Jamdudum*.

En vertu de ce document, la succursale de Montréal devenait une section, un autre siège (*altera sedes*), de l'Université Laval. Le chancelier et le recteur de Québec gardaient la haute main sur les deux sections. Mais le vice-recteur était désigné par les seuls évêques de la nouvelle province. Les facultés de Montréal devenaient distinctes de celles de Québec. Dans chacune les professeurs formaient un conseil pour la nomination des maîtres et l'adoption des programmes. Financièrement, la section de Montréal continuait à se pourvoir par elle-même. Québec, ne faisant plus subir les examens, octroyait cependant des grades comme par le passé et percevait les frais de diplômes. Enfin, l'affiliation des collèges à la seule section

de Québec était maintenue. La constitution *Jamdudum* comportait donc pour Montréal presque l'indépendance. Quatre liens seulement rattachaient encore la succursale à l'Université Laval. Le conseil universitaire, tout en ne comprenant que des professeurs de Québec, demeurait unique. Tous les évêques de la province civile faisaient partie du conseil de vigilance. Québec devait ratifier la nomination des doyens et des professeurs de certaines facultés. Elle gardait aussi le monopole de la concession des grades.

Cette quasi-indépendance fut à la fois confirmée et accrue par notre législature provinciale. Une loi du 30 décembre 1890 accordait la personnalité civile à la faculté de médecine de Montréal. Une autre loi concédait, le 24 juin 1892, le même privilège à la faculté de droit et un statut spécial créait, pour la succursale, le conseil local d'administration et son comité exécutif appelé bureau des gouverneurs.

Que manquait-il donc à la section de Montréal pour être une véritable université? N'ayant pas le droit de décerner ses propres grades, elle apparaissait aux yeux de tous comme privée du pouvoir principal de toute institution d'enseignement supérieur. Elle n'avait pas de corps central ayant autorité pour unifier les efforts, imprimer la direction, assurer la discipline et gérer les finances. L'absence de ce corps suprême, indépendant de Québec et responsable à Montréal, empêchait l'affluence des dons et fondations sans lesquels aucune institution de ce genre ne peut se maintenir. La section montréalaise était une juxtaposition, non une fusion, de facultés et d'écoles.

Cet état de choses a duré trente ans. C'était un progrès ; mais l'expérience a fait voir ses inconvénients pour notre jeunesse aussi bien que pour nos facultés et nos écoles. Elle a pareillement démontré que deux universités pouvaient, par suite de l'accroissement de la population, co-exister dans notre

province civile, sans se nuire l'une à l'autre. De fait, quand les deux sections de l'université unique avaient une faculté ou école commune, il était rare qu'un étudiant de Québec vint à Montréal et qu'un étudiant de Montréal fréquentât Québec. Il n'y avait d'échange entre les deux sections que dans les écoles propres à chacune. La séparation se marquait de plus en plus, et Rome elle-même semblait encourager les aspirations vers l'autonomie complète en accordant ou en augmentant les pouvoirs demandés successivement pour la section montréalaise.

En 1910, à l'occasion du congrès eucharistique, le moment favorable parut être arrivé. D'autres oeuvres cependant concentrèrent l'attention et l'on crut devoir patienter encore. Enfin, en 1917, les instances devinrent plus pressantes. Les facultés et écoles réclamaient une dernière modification. Elles acceptèrent même le principe d'un projet de fusion qui faciliterait les pourparlers. Il fut donc décidé de porter à Rome un suprême recours.

La demande était appuyée d'un long mémoire signé par tout l'épiscopat de la province de Montréal. Elle fut présentée à la Sacrée Congrégation préposée aux études dans les séminaires et universités, en octobre 1918, par Mgr le vice-recteur de Montréal. Selon l'usage, Rome interpella tour à tour Québec et Montréal représentés tous deux à cet effet dans la ville éternelle. Des explications furent fournies, des mémoires soumis de part et d'autre. La question fut étudiée et élucidée dans tous ses moindres détails. La Congrégation convoqua pour le 29 avril 1919 une réunion plénière de ses membres, et le résultat des délibérations se trouve consigné dans le reserit du 8 mai de la même année, dont voici la traduction :

“ Le 15 août 1918, les Illustrissimes et Révérendissimes archevêque et évêques de la province ecclésiastique de Montréal exprimèrent au Saint-Siège un désir. Ils demandaient que

l'université-succursale de Montréal fût érigée en université indépendante, complètement séparée de l'Université Laval. La question fut déferée à cette Sacrée Congrégation préposée aux études dans les séminaires et universités. Les Eminentissimes et Révérendissimes Pères, les cardinaux membres de cette Congrégation, dans une réunion plénière tenue le 29 avril 1919, après avoir tout pesé avec un soin attentif, accédèrent aux prières de l'archevêque et des évêques de la province ecclésiastique de Montréal. Leur avis fut le suivant: 1. La succursale de Montréal doit être érigée en une université autonome, pourvue de tous ses droits et privilèges; 2. Elle portera le nom d'Université de Montréal (*Universitas Montis Regii*); 3. Elle sera constituée de telle sorte que tout ce qui concerne les statuts et l'organisation des études, tout ce qui se rapporte à son fonctionnement, sera réglé d'après les lois et constitutions du Saint-Siège, surtout d'après la constitution de Sa Sainteté le pape Léon XII *Quod divina sapientia*, du 25 août 1824; 4. Les maisons d'enseignement situées dans la province ecclésiastique de Montréal, qui jusqu'ici relevaient de l'Université Laval, seront affiliées à l'avenir à l'Université de Montréal; 5. Enfin, la bulle d'érection ne doit pas être expédiée avant que l'université ait obtenu la charte civile ni avant que les facultés, qui se sont déclarées prêtes à abdiquer leur autonomie et à ne former en quelque sorte qu'un seul corps avec la nouvelle université de Montréal, aient réellement pris cette mesure.—Cet avis des Eminentissimes Pères les cardinaux, Sa Sainteté le pape Benoît XV l'a ratifié et confirmé dans l'audience accordée le même jour au soussigné, secrétaire de la même Sacrée Congrégation. — Donné à Rome, au secrétariat de la Congrégation préposée aux études dans les séminaires et universités, le 8 mai 1919,

Le préfet: GAËTAN card. BISLETI,

Le secrétaire: JACQUES SINIBALDI, évêque de Tibériade.

Ainsi donc, nos très chers frères, en attendant la bulle pontificale qui suivra la charte civile, ce reserit provisoire annonce officiellement la fin d'une situation qui dure depuis quarante-trois ans. C'est une ère nouvelle qui s'ouvre avec l'Université de Montréal. Avant d'y entrer, jetant sur tout le passé un regard d'ensemble, et voyant les diverses étapes parcourues, nous ne pouvons qu'admirer la prudence et la haute sagesse du Saint-Siège qui, avant de leur donner la consécration définitive, attend que les institutions naissantes aient fait leurs preuves. Et alors elle les couvre de sa puissante et bienveillante protection.

Puis, à l'heure où nous allons nous détacher de Québec, c'est pour nous un devoir de reconnaître hautement la bienveillance marquée de tout temps par l'Université de Québec à la succursale de Montréal. La nouvelle université tiendra à honneur de considérer Laval comme sa mère. Ses maîtres voudront continuer les traditions de zèle pieux, d'intégrité doctrinale, de patriotisme éclairé et de compétence pédagogique qui sont la gloire de Québec. Une saine et fraternelle émulation contribuera à élever encore le prestige depuis longtemps acquis à l'enseignement supérieur dans cette province.

Nous tenons encore à reconnaître l'appui substantiel accordé à la succursale de Montréal par les autorités civiles et nous avons le ferme espoir que cette libéralité du ministère provincial et du conseil municipal s'accroîtra en même temps que grandiront leurs ressources et que les besoins mêmes de l'université seront plus pressants.

Il nous serait difficile de mentionner en détail tous ceux qui ont jusqu'à présent accordé à l'oeuvre de l'université, à Montréal, le bienfait de leur sympathie active et d'une générosité allant jusqu'aux sacrifices les plus méritoires. Leur récompense la plus appréciée se trouve sans doute dans le

succès même d'une entreprise longue et difficile dont ils peuvent aujourd'hui contempler le plein épanouissement.

Que dire, par exemple, de tous ces doyens, directeurs ou professeurs, la plupart disparus au cours de ces cinquante années? Tous ont consacré à l'oeuvre universitaire toute leur abnégation. Les uns ont bénévolement abdiqué leurs titres de fondateurs pour faire, de l'oeuvre privée due à leur initiative, un seul tout avec la succursale. Les autres, pour des salaires plus que modestes, ont ajouté à l'intensité de leur labeur professionnel la tâche toujours si rude de l'enseignement. A tous ces hommes de sacrifice, qu'animait une grande pensée religieuse et patriotique, nous offrons le tribut de notre admiration reconnaissante.

Nous ne pouvons non plus passer sous silence la Compagnie de Saint-Sulpice, la providence visible et constante de toutes nos oeuvres d'éducation et de charité, la providence surtout de la succursale montréalaise de l'Université Laval. Ce sera l'honneur de cette société de prêtres vénérés, l'honneur de ses supérieurs, d'avoir assuré par leurs largesses la création, l'extension et le complément de cette institution.

Cette université nouvelle, la vôtre, nos très chers frères, nous vous la présentons comme le château-fort vers lequel doivent converger toutes les énergies de notre province ecclésiastique. Nous vous présentons ses six facultés de théologie, de droit, de médecine, de philosophie, de lettres et de sciences; ses douze collèges classiques pour jeunes gens; ses six écoles de sciences appliquées, de médecine comparée, de chirurgie dentaire, de pharmacie, d'agriculture et de commerce; ses quatre écoles de musique religieuse et profane, de chant grégorien, de dessin et d'économie domestique; son école d'enseignement secondaire pour jeunes filles; et enfin son institut d'enseignement moderne, comprenant cinq congrégations religieuses d'hommes.

Ainsi constituée, dans cet ample cadre, l'université nouvelle a besoin d'augmenter ses musées, de multiplier ses laboratoires et ses bibliothèques, d'agrandir ses salles de conférences. C'est à vous tous, nos très chers frères, qu'il appartient de lui assurer les ressources nécessaires. L'oeuvre universitaire s'impose encore plus que par le passé et fait davantage appel à votre généreux concours.

Un incendie désastreux vient de détruire en quelques heures l'édifice central de l'université, celui qui contenait les bureaux de l'administration, les facultés de droit, de médecine et des arts et l'école de pharmacie. Les laboratoires sont désorganisés, les classes démembrées, les bibliothèques endommagées. Votre sympathie doit se manifester d'autant plus vive que les pertes sont plus considérables. C'est ce qu'ont fort bien compris les citoyens les plus éclairés et les plus influents de la ville de Montréal. Voyant que l'heure est venue de créer à Montréal le centre de l'enseignement supérieur catholique exigé par l'importance de la ville et de la province ecclésiastique, considérant d'ailleurs la nécessité de fournir à l'université les terrains et les constructions que demandent les progrès modernes, voulant particulièrement assurer la formation d'un personnel enseignant de plus en plus compétent et convenablement rétribué, ces hommes dévoués se sont mis à l'oeuvre et ont lancé l'idée d'une souscription publique. Une commission, qui unit toutes les classes de la société et qui étendra ses ramifications dans toutes les paroisses de cette province ecclésiastique, mettra chacun à même de répondre à l'appel et, avec eux, nous avons lieu d'espérer une abondante récolte pour l'Université de Montréal.

D'ailleurs, nos très chers frères, l'importance primordiale de l'université doit nous encourager aux sacrifices inévitables. Dans tous les pays, chez tous les peuples et à toutes les époques, l'université a été considérée comme la source d'où éma-

ment les grands courants religieux, nationaux, sociaux, économiques et même politiques. Et tous ont tiré leur orgueil de l'étendue et de la valeur de cette institution. Nous aussi, nous devons faire de la nôtre un vrai foyer de science et de haute culture. Nous devons aussi, selon le vœu du pape Benoît XV, en faire une école de sainteté : " L'histoire dira, écrivait naguère Notre Saint-Père, que la nouvelle université nous appartient par son origine. Mais nous voulons qu'elle appartienne au Saint-Siège par la pureté de sa doctrine. Aussi appelons-nous les bénédictions de Dieu sur le recteur, les professeurs et les élèves de la nouvelle institution, afin qu'elle soit un séminaire de saints et une pépinière de savants. "

Ces élèves, nos très chers frères, ce sont vos enfants qui accourent, chaque année, pour demander à l'université l'instruction professionnelle ou technique et le complément de leur formation morale et religieuse.

Ces jeunes gens, vos fils, rentreront ensuite dans la société pour travailler, avec toute l'influence de leur développement intellectuel, au bien commun de la religion et de la patrie.

Telle est, en effet, nos très chers frères, la mission de notre université. Elle doit maintenir et étendre parmi nous un sens catholique qui pénètre la vie publique autant que la vie privée du citoyen. Elle doit, avec la fidélité à l'Eglise, entretenir le vrai patriotisme, celui qui conserve toutes les traditions de foi profonde, de vivante charité, de labeur constant, d'honneur intact et de parfaite loyauté. En assurant à vos fils ces nobles sentiments puisés déjà à votre foyer, c'est au bonheur de vos familles que travaillera l'université nouvelle.

Vos sacrifices, en leur assurant le bienfait de l'enseignement supérieur catholique, auront donc ce suprême résultat d'asseoir solidement une oeuvre grandiose qui portera en elle-

même le gage de la prospérité et du bonheur pour vos familles et pour le pays tout entier.

A cette fin, nos très chers frères, en union avec Notre très Saint-Père le pape Benoît XV, nous appelons les plus précieuses bénédictions de Notre-Seigneur sur l'Université de Montréal à son berceau, sur ses professeurs et ses élèves et sur tous ceux qui aideront au soutien et au développement de cette institution dont les intérêts se confondront désormais avec ceux de la religion et de la patrie.

Sera la présente lettre collective lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par nous le vingt-cinquième jour de décembre, en la fête de Noël, mil-neuf-cent-dix-neuf.

† PAUL, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

† JOSEPH-MEDARD, ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD

† PAUL, ÉVÊQUE DE SHERBROOKE

† ALEXIS-XYSTE, ÉVÊQUE DE SAINT-HYACINTHE

† GUILLAUME, ÉVÊQUE DE JOLIETTE

Par ordre de Nos Seigneurs,

ALBERT VALOIS, prêtre,
chancelier de l'archevêché de Montréal

Note de la Semaine religieuse. — Nous publierons la semaine prochaine, en latin, le texte même du rescrit pontifical, dont nos évêques donnent plus haut la traduction.

POUR LES PETITES SŒURS DES PAUVRES



ETTE année comme l'an dernier, le 7 janvier, lendemain du jour des Rois, nos amis de la *Jeunesse Catholique* tendront la main pour les Petites-Sœurs des Pauvres, ou mieux peut-être pour les pauvres des Petites-Sœurs. Dans une lettre touchante, la "bonne Mère" expose, en effet, que ses "petits vieux" et ses "petites vieilles" sont menacés de n'avoir pas, cet hiver, de quoi subsister. Tout est si cher et l'on demande tant de divers cotés. Les chères quêteuses, qui se contentent d'ordinaire des miettes qui tombent des tables des maisons riches et des gands hôtels, ne ramassent pas grand'chose ces années-ci. Et puis, quelques-unes des quêteuses sont malades elles-mêmes.

"Je sais de source certaine, a écrit Mgr Gauthier à M. le Dr Baril, président de l'A. C. J. C., que les Petites-Sœurs se trouvent, cette année encore, dans un grand besoin et qu'elles sont dans l'impossibilité de pourvoir, par leur seul ministère, aux nécessités de leurs pauvres.

"De sa chambre de malade, ajoute-t-il, d'où il suit, avec la même affection, tout ce qui touche à l'exercice de la charité dans son diocèse, Mgr l'archevêque s'adresse de nouveau avec confiance aux cercles de l'A. C. J. C., et leur demande de répéter leurs exploits de l'hiver dernier."

Cet appel émouvant, nous en sommes certain, sera entendu comme il le fut l'an passé. Nos vénérés confrères, messieurs les curés de la ville, y feront écho du haut de la chaire, et on donnera avec bonheur pour "la livre" des Petites Sœurs des Pauvres. Du fond de sa chambre d'hôpital, Monseigneur bénit et bénira, et, du ciel, là-haut, le bon Jésus — à qui l'on prête en donnant aux pauvres — ratifiera. E.-J. A.

CHINE ET VATICAN

Mgr de Guébriant, vicaire apostolique de Canton, est nommé visiteur apostolique en Chine. Cette nomination, annoncée maintenant, date déjà de plusieurs semaines.

Les fonctions de Mgr de Guébriant comme visiteur apostolique se rapportent à tout ce qui touche à l'organisation et aux intérêts de l'apostolat catholique en Chine. Elles ont un caractère essentiellement ecclésiastique et, comme le titre même de visiteur l'indique, elles sont transitoires, ayant pour objet une enquête méthodiquement conduite.

Cette mission qui est, de la part du Saint-Siège, un témoignage signalé de haute confiance envers le vicaire apostolique de Canton, est occasionnée par les rapides progrès du catholicisme dans la République chinoise, progrès qui ont fait désirer au Saint-Siège de réunir tous les éléments comparatifs des méthodes employées et des résultats obtenus, et avoir ainsi une vue d'ensemble aussi précise que possible.

On ne manquera pas de remarquer avec satisfaction que le choix du Souverain-Pontife se soit porté sur un prélat français, Mgr de Guébriant, qui est cousin du comte de Mun, a obtenu dans les divers postes qu'il a occupés les résultats les plus consolants. Quand il fut transféré à Canton en 1916, son départ de Kien-Tchang provoqua dans ce vicariat, même de la part des païens, des regrets émouvants.

La mission qui lui est présentement confiée montre combien est appréciée à Rome la sagesse qu'il a manifestée dans l'administration de l'important vicariat apostolique de Canton.

La Croix — 3 décembre.